

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT POUR LA
SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE D'EGPAF
CAMEROUN**

**Les propositions dûment remplies doivent être soumises au plus tard le 29 septembre
2026 à 17h00, heure du Cameroun**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT POUR LA
SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE FLOTTE
AUTOMOBILE D'EGPAF CAMEROUN**

REF :09/004/YDE/2026



**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT POUR LA
SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE D'EGPAF
CAMEROUN**

I- ÉTENDUE DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES

I-1 PRÉSENTATION D'EGPAF

Elizabeth Glaser Pediatric AIDS Foundation (EGPAF) Cameroun, dont le siège social est situé à Yaoundé, travaille en partenariat avec le Ministère de la Santé Publique afin de soutenir les services de prévention, de soins et de traitement du VIH, ainsi que les initiatives visant au renforcement des systèmes de santé. L'EGPAF est principalement financée par le PEPFAR (President's Emergency Plan for AIDS Relief), à travers les Centers for Disease Control and Prevention (CDC).

Elizabeth Glaser Pediatric AIDS Foundation (EGPAF) Cameroun, identifié sous le numéro contribuable **M0914125000911Q**, ci-après dénommée « EGPAF », et représenté par Dr Patrice TECHENDJOU, en sa qualité de Directeur Pays.

I-2 OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent avis d'appel d'offres a pour objet la souscription d'une police d'assurance automobile destinée à couvrir les véhicules composant la flotte automobile d'EGPAF, dont la liste détaillée figure en annexe du présent avis d'appel d'offre, pour une période de douze (12) mois allant du 08 octobre 2026 au 07 octobre 2027, selon les garanties et capitaux assurés définis ci-après :

GARANTIES ET CAPITALS

1. Responsabilité civile;
2. Recours des tiers incendie;
3. Dommages par collision;
4. Dommages causés par incendie;
5. Dommages tous accidents;
6. Incendie;
7. Vol total par braquage;
8. Vol partiel par braquage/agression;
9. Premier risque – dommages tous accidents;
10. Bris de glace;
11. Sécurité routière;
12. Sécurité du conducteur;
13. Assistance judiciaire;



**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT POUR LA
SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE D'EGPAF
CAMEROUN**

- 14. Aide au constat;
- 15. Individuelle accidents passagers, avec un capital de 2 000 000 FCFA en cas de décès, 1 000 000 FCFA en cas d'invalidité et 500 000 FCFA pour les frais médicaux;
- 16. Tierce collision;
- 17. Assistance à la réparation;
- 18. Défense et recours;
- 19. Service de remorquage dans les villes de Yaoundé, Bertoua et Douala.

FRANCHISES

- 1. Incendie: 10 % de la valeur résiduelle du véhicule, avec un minimum de 100 000 XAF;
- 2. Vol partiel ou total par braquage/agression: 10 % de la valeur résiduelle du véhicule, avec un minimum de 100 000 XAF;
- 3. Dommages tous accidents: 10 % du montant du devis des réparations, validé par l'expert d'un commun accord avec le réparateur, avec un minimum de 100 000 XAF;
- 4. Dommages au premier risque: 10 % du montant du devis des réparations, validé par l'expert d'un commun accord avec le réparateur, avec un minimum de 100 000 XAF;
- 5. Bris de glace: 10 % du montant du devis des réparations, validé par l'expert d'un commun accord avec le réparateur, avec un minimum de 50 000 XAF.

II- CONDITIONS GÉNÉRALES DE CANDIDATURE

Le Bureau Pays de la FONDATION ELIZABETH GLASER PEDIATRIC AIDS FOUNDATION (EGPAF) lance un Appel d'Offres National Ouvert pour la sélection d'une compagnie d'assurance ou d'un courtier d'assurance spécialisé en assurance automobile, en vue de la souscription d'une police d'assurance couvrant la flotte automobile d'EGPAF Cameroun au titre de la période allant du 08 octobre 2026 au 07 octobre 2027. La durée du contrat issu du présent Appel d'Offres est de douze (12) mois.

Le présent Avis d'Appel d'Offres est ouvert aux compagnies d'assurance de droit camerounais, légalement établies au Cameroun et dûment agréées pour exercer des activités d'assurance, conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur dans les États membres de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA).

Le présent appel d'offres ne constitue pas une offre de contrat de la part d'EGPAF, mais une sollicitation destinée à recueillir les propositions des compagnies d'assurance et/ou courtiers d'assurance intéressés par la fourniture de services d'assurance automobile.

La soumission d'une offre, ainsi que l'acceptation éventuelle d'un devis ou d'une proposition, n'engage en aucun cas EGPAF à attribuer un contrat, une police



**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT POUR LA
SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE D'EGPAF
CAMEROUN**

d'assurance ou une commande, en totalité ou en partie, au soumissionnaire concerné.

EGPAF se réserve le droit de prendre, à sa seule discrétion, les décisions et actions suivantes, en fonction de ses besoins opérationnels, de ses intérêts institutionnels et commerciaux:

- Déterminer si les informations, documents et propositions fournis par les soumissionnaires satisfont aux exigences du présent appel d'offres;
- Contacter tout soumissionnaire après la soumission de son offre, lorsque cela est nécessaire, afin de demander des clarifications ou des informations complémentaires concernant les éléments fournis dans sa proposition;
- Modifier, suspendre ou renoncer, en tout ou en partie, à certaines étapes ou formalités prévues dans le processus d'appel d'offres;
- Accepter ou rejeter une offre, en totalité ou en partie, sans être tenue de justifier sa décision auprès du soumissionnaire concerné;
- Ne pas retenir l'offre financière la moins-disante, lorsque celle-ci ne représente pas le meilleur rapport qualité-prix ou ne répond pas de manière satisfaisante aux exigences techniques, opérationnelles ou contractuelles d'EGPAF;
- Négocier avec un ou plusieurs soumissionnaires sur tout aspect de leur proposition, notamment les primes, garanties, niveaux de couverture, franchises, exclusions, modalités de règlement des sinistres, services associés ou autres conditions contractuelles;
- Attribuer un contrat ou une police d'assurance selon des modalités différentes de celles initialement envisagées dans le présent appel d'offres, ou décider de ne procéder à aucune attribution;
- Demander, à sa seule discrétion, aux soumissionnaires présélectionnés de présenter ou de fournir des informations plus détaillées sur leur proposition, leurs garanties, leurs conditions tarifaires, leur réseau de prestataires, leurs procédures de gestion des sinistres ou tout autre élément jugé pertinent;
- Ne pas communiquer les résultats détaillés de l'évaluation ou les offres des soumissionnaires aux autres participants et attribuer le contrat sur la base de l'évaluation effectuée par le comité d'analyse des offres d'EGPAF et de ses intérêts institutionnels et opérationnels;



**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT POUR LA
SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE D'EGPAF
CAMEROUN**

- Ne pas être responsable des coûts et dépenses engagés par les soumissionnaires dans le cadre de la préparation, de la soumission, de la présentation ou de la clarification de leurs offres, y compris les frais liés à la préparation des documents, des propositions techniques et financières, des présentations ou de toute autre activité associée au présent avis d'appel d'offres.

Aucune disposition du présent avis d'appel d'offres ne doit être interprétée comme créant une obligation pour EGPAF de conclure un contrat avec l'un quelconque des soumissionnaires. Toute attribution sera soumise à l'approbation d'EGPAF et à la signature d'un contrat ou de tout autre document contractuel applicable par les parties autorisées.

✓ FRAUDE ET CORRUPTION

EGPAF exige des soumissionnaires qu'ils signent et respectent les règles d'éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l'exécution du présent marché d'assurance automobile. En vertu de ce principe, la Fondation:

a) Définit, aux fins de la présente clause, les expressions ci-dessous de la façon suivante:

- Un soumissionnaire est coupable de corruption lorsqu'il offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent au cours de l'attribution ou de l'exécution du présent marché d'assurance automobile.
- Se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque déforme ou dénature les faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution du présent marché.
- Les « pratiques collusoires » désignent toute forme d'entente entre deux ou plusieurs soumissionnaires (qu'EGPAF en ait connaissance ou non) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence.
- Une « pratique coercitive » désigne toute forme d'atteinte aux personnes ou à leurs biens, ou de menace à leur encontre, afin d'influencer leur action au cours de l'attribution ou de l'exécution du présent marché.

EGPAF rejettera toute proposition d'attribution s'il est déterminé que l'attributaire proposé est coupable de corruption, ou agit en connivence avec un membre du personnel de l'organisation, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, des pratiques collusoires ou coercitives en vue de l'attribution du présent marché d'assurance automobile.

- ✓ PRÉVENTION DE L'EXPLOITATION, DE L'ABUS ET DU HARCÈLEMENT SEXUELS (PEAHS)**



W

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT POUR LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE D'EGPAF CAMEROUN

EGPAF s'engage en permanence en faveur de l'égalité des sexes et à mettre fin à toute forme de discrimination sexuelle au sein de l'organisation, des communautés cibles, ainsi que parmi ses partenaires et prestataires.

EGPAF considère la prévention de l'exploitation, de l'abus et du harcèlement sexuels comme un thème primordial dans chaque programme et projet. L'un des principaux objectifs de l'organisation est d'assurer l'égalité des droits et le développement durable des personnes marginalisées.

EGPAF exige des soumissionnaires le strict respect du Règlement sur la prévention de l'exploitation, de l'abus et du harcèlement sexuels.

III- EXIGENCES DE SOUMISSION

La Commission d'analyse veillera à ce que le soumissionnaire retenu, dont l'offre est jugée substantiellement conforme aux dispositions du dossier d'appel d'offres, satisfasse à l'ensemble des critères de qualification qui y sont définis. La détermination de la qualification devra être effectuée de manière objective, transparente et conformément aux critères établis, afin d'éviter toute forme d'arbitraire.

III- 1 SOUMISSION DES OFFRES

Les propositions dûment remplies doivent être remises à l'adresse suivante au plus tard **le 25 septembre 2026 à 14h00, heure du Cameroun**:

✓ Calendrier du projet

Plan des activités	Date de l'activité / Date limite de soumission	Partie responsable	Remarques
Publication de l'appel d'offres	18 septembre 2026	EGPAF	
Date limite de soumission des questions de clarification à l'EGPAF	au plus tard le 23 septembre 2026	Soumissionnaire	Les délais doivent être strictement
L'EGPAF répond à toutes les questions de clarification	au plus tard le 24 septembre 2026	EGPAF	Les délais doivent être strictement
Date limite de soumission de la proposition du fournisseur	au plus tard le vendredi 29 septembre 2026, à 17h00, heure du Cameroun	Soumissionnaire	Les délais doivent être strictement respectés

III-2 Adresses pour la soumission physique des propositions



**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT POUR LA
SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE D'EGPAF
CAMEROUN**

Les soumissionnaires doivent soumettre leurs propositions contre accusé de réception enregistré dans le registre de réception des offres à l'un quelconque des bureaux de l'EGPAF aux adresses suivantes:

DOUALA

Bureau EGPAF de Douala, situé dans le quartier Bali, à côté du bureau de l'UNICEF, rue 207 Bonamandoné

Contact: Leandre Toukam

Mobile: 690 59 98 26

YAOUNDÉ

Bureau EGPAF de Yaoundé, situé dans le quartier Bastos, en face de Campost, à côté de la Résidence du Nigeria.

Contact: Catherine Tchoungang

Mobile: 690 69 95 90

EBOLOWA

Bureau EGPAF d'Ebolowa, situé à Angale, derrière la Sous-Préfecture d'Ebolowa II.

Contact: Paul MENDIMI

Mobile: 699 93 35 48

BERTOUA

Bureau EGPAF de Bertoua, situé au premier étage de l'immeuble abritant la Pharmacie Galien, en face de la Légion de Gendarmerie de Bertoua.

Contact: Ngoran Sevidze

Mobile: 688 35 47 97

III-3 Directives relatives aux propositions contraignantes

- Le Soumissionnaire est tenu d'examiner attentivement l'ensemble des instructions, formulaires, conditions, exigences et spécifications contenus dans le présent avis d'appel d'offres, préparé en vue de la sélection d'une compagnie d'assurance ou d'un courtier d'assurance spécialisé en assurance automobile. Toute omission de fournir les informations, documents ou éléments requis, ou toute soumission qui ne serait pas substantiellement conforme aux exigences du présent dossier d'appel d'offres, relève de la responsabilité du Soumissionnaire et pourra entraîner le rejet de son offre.
- Tout soumissionnaire ayant besoin d'une clarification concernant les documents requis dans le cadre de cet avis d'appel doit soumettre une demande écrite à l'équipe des achats via CameroonProcurement@pedaids.org
- L'équipe des achats répondra par écrit via CameroonProcurement@pedaids.org aux demandes de clarification, à condition que ces demandes soient reçues avant la date limite de soumission des offres.



**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT POUR LA
SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE D'EGPAF
CAMEROUN**

- Les offres peuvent également être soumises électroniquement, exclusivement via cameroontenders@pedaids.org
- Aucune information relative à l'examen, à l'évaluation et à la comparaison des offres, à la vérification de la qualification des soumissionnaires, ainsi qu'à la formulation de la recommandation d'attribution du marché, ne sera communiquée aux soumissionnaires ni à toute autre personne non concernée par ladite procédure, tant que l'attribution du marché n'aura pas été rendue publique.
- Toutes les pièces et documents remis par le soumissionnaire, à quelque titre que ce soit, dans le cadre de la présente consultation, devront être établis exclusivement: En langue française ou anglaise; avec tous les prix, tarifs, primes et montants exprimés en francs CFA (FCFA).
- Le soumissionnaire pourra proposer son propre modèle de présentation de l'offre financière, sous réserve que celui-ci reprenne l'ensemble des informations et éléments financiers exigés dans le présent Avis d'Appel d'Offres et permette une comparaison claire et objective des offres.
- Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une période de soixante (60) jours calendaires, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

III-4 Présentation et organisation des propositions

Les propositions devront être préparées et présentées en trois (03) parties distinctes, comme suit:

- Partie A: Proposition administrative;
- Partie B: Proposition technique;
- Partie C: Proposition financière.

Pour les propositions transmises par voie numérique à travers l'adresse email: cameroontenders@pedaids.org, les trois parties devront être présentées dans des fichiers distincts, clairement identifiés et nommés respectivement « Proposition administrative », « Proposition technique » et « Proposition financière ».

Pour les candidatures déposées physiquement, chacune des trois parties devra être placée dans une enveloppe distincte, clairement identifiée comme suit:

- Enveloppe A: Proposition administrative;
- Enveloppe B: Proposition technique;
- Enveloppe C: Proposition financière.



**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT POUR LA
SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE D'EGPAF
CAMEROUN**

Les trois enveloppes devront ensuite être placées dans une enveloppe extérieure unique, portant la mention '« **N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT** »' suivie de la référence de l'avis d'appel d'offre. **REF: 09/004/YDE/2026.**

IV – PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Un comité de sélection évaluera toutes les propositions reçues des compagnies d'assurance ou courtiers d'assurance et déterminera le meilleur rapport qualité-prix conformément aux critères ci-dessous:

Étape 1: Évaluation de la conformité administrative

Conformité administrative — CONFORME/NON CONFORME

Toute déviation par rapport à ce format peut entraîner la déclaration de non-conformité et le rejet de l'offre. Les documents proposés doivent respecter les spécifications requises et être conçus et imprimés conformément aux exigences de l'EGPAF. Les candidatures seront évaluées au regard des exigences administratives et d'éligibilité. Les candidatures qui ne satisfont pas à ces exigences ne seront pas prises en compte pour la suite de l'évaluation.

N°	Critère/document administratif	Exigence de conformité administrative	CONFORME/NON CONFORME
1	Certificat de constitution / RCCM	Preuve d'inscription au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier pour les activités d'assurance (critère éliminatoire)	
2	Immatriculation fiscale / Carte de contribuable	Taxpayer identification or tax registration document	
3	Attestation de Non-Redevance	Attestation de conformité fiscale datant de moins de trois mois (critère éliminatoire)	



**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT POUR LA
SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE D'EGPAF
CAMEROUN**

4	Agrément du courtier d'assurance ou de la compagnie d'assurance	Agrément du courtier d'assurance ou de la compagnie d'assurance délivré par le Ministère des Finances (critère éliminatoire)	
5	Informations bancaires	Attestation de compte bancaire commercial	

Étape 2: Évaluation de la proposition technique

La proposition technique du Soumissionnaire sera évaluée sur la base de la conformité et de la pertinence des garanties et prestations d'assurance automobile proposées, de l'expérience pertinente du Soumissionnaire, ainsi que de sa capacité démontrée à assurer efficacement la gestion et l'exécution des prestations requises dans le cadre du présent appel d'offres.

Les Soumissionnaires devront obtenir une note technique minimale de soixante-dix (70) points sur cent (100) pour être déclarés techniquement qualifiés et être admis à l'étape suivante du processus d'évaluation, notamment l'évaluation de leur offre financière.

L'évaluation des propositions techniques sera effectuée par un Comité d'Évaluation désigné à cet effet par EGPAF.

B	PIÈCES TECHNIQUES	Points
B.1	Le soumissionnaire devra fournir une brève présentation de sa compagnie, incluant notamment son statut juridique, son ancienneté dans le secteur des assurances, ainsi qu'un aperçu de son expérience dans la fourniture de services d'assurance automobile. (soit 1.25 points par élément cité)	05
B.2	Description de la méthodologie et du plan de travail proposés pour la mise en œuvre et la gestion du contrat d'assurance automobile, cette méthodologie devra comprendre : La liste des documents requis pour une déclaration de sinistre, délais de délivrance des bons de prise en charge à compter de la date de réception du dossier complet de déclaration de sinistre. Si Procédure de traitement de sinistre clairement indiqué, les pièces requises pour une déclaration de sinistre et engagement précis, par	25



**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT POUR LA
SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE D'EGPAF
CAMEROUN**

	exemple « bon de prise en charge délivré dans un délai maximum de X heures après réception du dossier complet = 25 points Si délai indiqué mais engagement ou procédure insuffisamment détaillé, aucun délai de délivrance indiqué = 12.5 points Si aucun dispositif clair de suivi des véhicules assurés n'est proposé = 0 point	
B. 3	Fournir une description détaillée des garanties proposées pour chaque véhicule et prestations proposées pour, comprenant notamment: les conditions générales et particulières du contrat d'assurance proposé; les garanties proposées et les plafonds de couverture applicables et les franchises applicables et modalités de mise en jeu de la garantie le cas échéant. Si l'offre répond entièrement à l'exigence et fournit les informations sur les conditions générales et particulière du contrat d'assurance automobile, les garanties proposées pour chaque véhicules, les plafond des couvertures et les taux de franchises applicable pour chacune des garanties proposée et les modalités de mises en œuvre des différentes garanties = 35 points Si les garanties sont globalement proposées, mais certaines informations relatives aux plafonds, conditions ou franchises sont incomplètes ou présentent des écarts = 17,5 points Si les garanties essentielles ne sont pas proposées ou les conditions, plafonds ou franchises ne répondent pas aux exigences du DAO = 0 point	35
B.4	Fournir quatre (04) copies de contrats ou marchés similaires, conclus au cours des trois (03) dernières années (de Janvier 2023 à décembre 2025, d'un montant minimum de 10 000 000 FCFA par police ou par marché, portant sur l'assurance d'un parc automobile d'au moins quinze (15) véhicules, accompagnées des attestations de bonne exécution/satisfaction ou des procès-verbaux de réception. Si 4 références conformes: 20 points; si 3 références conformes: 15 pointss; si 2 références conformes: 10 pointss; 1 référence conforme: 5 points; si aucune référence conforme: 0 point	20
B.5	Réseau de garages partenaires: Le soumissionnaire devra fournir la liste de ses garages partenaires agréés ou conventionnés, en précisant	15



Handwritten signature in blue ink.

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT POUR LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE D'EGPAF CAMEROUN

	pour chaque structure: le nom du garage, la ville, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse e-mail. Le réseau devra couvrir au minimum les villes de Yaoundé, Douala et Bertoua. Les soumissionnaires sont également encouragés à indiquer leurs garages partenaires disponibles dans les autres villes du Cameroun. Si présence de garages partenaires dans les 3 villes requises: Yaoundé, Douala et Bertoua = 15 pointss Si présence des garages partenaires dans 2 des 3 villes requises = 10 points Si présence dans 0 ou 1 ville requise = 0 point	
--	--	--

Les soumissionnaires qui obtiennent un score technique inférieur à 70 points sur 100 ne seront pas pris en compte pour la suite de l'évaluation.

Les soumissionnaires ayant obtenu les scores techniques les plus élevés peuvent être invités à présenter les prestations proposées au Comité d'Évaluation. L'EGPAF se réserve le droit de déterminer le nombre de soumissionnaires à inviter, en fonction de ses besoins.

L'évaluation technique représente 70% du score final global.

NB: L'offre technique ne doit comporter aucune information financière

Étape 3: Évaluation financière

C. PRÉSENTATION DE L'OFFRE FINANCIÈRE

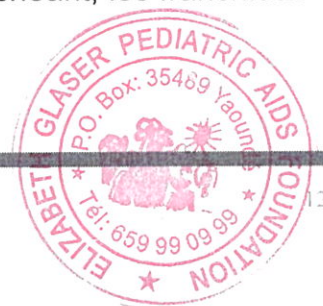
La proposition financière devra comprendre les pièces et éléments suivants:

C.1: Lettre de soumission de l'offre financière

Une lettre de soumission de l'offre financière, dûment complétée, datée et signée par le représentant habilité du soumissionnaire.

C.2: Bordereau des prix unitaires et tarifs d'assurance

Le cadre du bordereau des prix unitaires et tarifs d'assurance, renseigné pour chaque véhicule en fonction des garanties proposées. Le soumissionnaire devra notamment préciser, pour chaque garantie, le tarif ou la prime applicable ainsi que, le cas échéant, les franchises correspondantes.



W

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT POUR LA
SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE D'EGPAF
CAMEROUN**

C.3: Offre financière détaillée par véhicule

Une offre financière détaillée, établie sur la base de la liste des véhicules fournie par EGPAF, faisant apparaître pour chaque véhicule:

- la valeur vénale retenue;
- les garanties souscrites;
- les capitaux ou plafonds de garantie applicables;
- les taux et/ou primes correspondants;
- les franchises applicables, le cas échéant;
- la prime nette;
- les taxes et autres frais applicables;
- la prime totale par véhicule;
- ainsi que le montant total de la prime pour l'ensemble de la flotte automobile.

Le soumissionnaire devra veiller à ce que son offre financière soit cohérente avec les garanties et prestations proposées dans son offre technique. Toute garantie proposée dans l'offre technique devra être clairement identifiée et valorisée dans l'offre financière.

L'entreprise qui aura l'offre la plus petite et jugée raisonnable sera désignée 'MIEUX-DISANTE'
L'offre financière sera ainsi calculée :

A- NOTE FINANCIERE = (offre la moins-disante / Montant du challenger) X 100

L'entreprise la moins-disante dans ce cas possède la note financière de 100.

B- NOTE FINALE (ENTREPRISE LA MIEUX-DISANTE)

NOTE FINALE : (Note technique) x 70%+ (Note financière) x 30%

L'entreprise ayant obtenu la note la plus élevée sera considérée comme la Mieux-disante et se verra attribuer le marché.

✓ Correction des erreurs arithmétiques

La Commission d'analyse des offres vérifiera les offres reconnues conformes pour l'essentiel au présent Dossier d'Appel d'Offres afin d'identifier et de corriger, le cas échéant, les erreurs arithmétiques qui pourraient y être relevées. La Commission d'analyse procédera à la correction des erreurs de la manière suivante:



**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT POUR LA
SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE D'EGPAF
CAMEROUN**

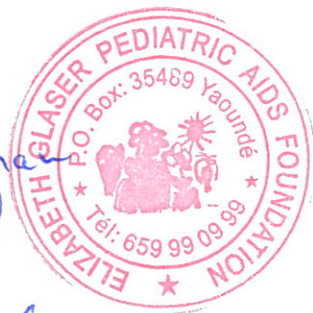
- a. S'il existe une contradiction entre le montant unitaire ou tarif applicable et le montant total résultant de son application aux quantités, véhicules ou éléments concernés, le montant unitaire ou tarif applicable fera foi et le montant total sera corrigé, à moins que, de l'avis de la Commission d'analyse, la position de la virgule décimale dans le montant unitaire ou le tarif ne soit manifestement erronée. Dans ce cas, le montant total indiqué prévaudra et le montant unitaire ou tarif applicable sera corrigé en conséquence.
- b. Si le montant total obtenu par addition ou soustraction des différents sous-totaux n'est pas exact, les sous-totaux feront foi et le montant total sera corrigé en conséquence.
- c. En cas de différence entre le montant exprimé en chiffres et celui exprimé en lettres, le montant en lettres prévaudra, sauf si la Commission d'analyse estime qu'il s'agit manifestement d'une erreur arithmétique ou de transcription, auquel cas la correction sera effectuée conformément aux règles énoncées ci-dessus.
- d. Les corrections arithmétiques ainsi effectuées seront prises en compte dans l'évaluation financière des offres et dans la détermination du montant final de l'offre du soumissionnaire.

Approuvé

Clavis N'Dragna

Wdraga

18/09/2026



W

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT POUR LA
SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE D'EGPAF CAMEROUN**

Annexe : Liste des Véhicules

N°	Marque et Type	PME Circulation	Age du véhicule (mois)	Immatriculation	Serial No	Tarif	Date d'Effet	Durée du Contrat	Source d'énergie	Puissance	Nbre de Places	Valeur Neuve
1	TOYOTA HILUX LAND 125L-DNMSSEN	6 Sept 2017	108	CE 879 LD	AHTKK8CD200672306	Catégorie II	08/10/2026	03 Mois	Gasol	9 CV	5	FCFA23,049,442
2	FORD EVEREST	1 Feb 2021	67	CE 184 LO	6FPJXXMJWJLY34632	Catégorie I	08/10/2026	12 Mois	Gasol	9 CV	7	FCFA27,041,625
3	FORD RANGER 2.2 DOUBLE CABINE	5 Sept 2022	48	IT 25712 RC	6FPPXXMJ2PNT05984	Catégorie II	08/10/2026	12 Mois	Gasol	8 CV	5	FCFA19,107,087
4	FORD RANGER 2.2 DOUBLE CABINE	5 Sept 2022	48	IT 25713 RC	6FPPXXMJ2PNT05983	Catégorie II	08/10/2026	12 Mois	Gasol	8 CV	5	FCFA19,107,087
5	FORD RANGER 2.2 DOUBLE CABINE	5 Sept 2022	48	IT 25714 RC	6FPPXXMJ2PNT05975	Catégorie II	08/10/2026	12 Mois	Gasol	8 CV	5	FCFA19,107,087
6	FORD RANGER DOUBLE CABINE	1 Jan 2017	116	LT 882 KY	6FPPXXMJ2PGE05338	Catégorie II	08/10/2026	03 Mois	Gasol	11 CV	5	FCFA18,000,000
7	FORD RANGER DOUBLE CABINE	1 Jan 2017	116	CE 210 KK	6FPPXXMJ2PGL17096	Catégorie II	08/10/2026	03 Mois	Gasol	8 CV	5	FCFA22,000,000
8	LAND CRUISER TOYOTA PRADO TX-L 4 X 4	31 Jul 2017	109	CE 273 JB	JTEBD9FJ10K021442	Catégorie I	08/10/2026	03 Mois	Gasol	9 CV	7	FCFA48,000,000
9	LAND CRUISER TOYOTA PRADO TX-L 4 X 4	12 Jan 2016	128	CE 125 HT	JTEBD9FJ70K018660	Catégorie I	08/10/2026	03 Mois	Gasol	9 CV	7	FCFA48,000,000
10	TOYOTA HILUX DOUBLE CABINE	18 Aug 2018	96	CE 533 JX	AHTKB8CD302965345	Catégorie II	08/10/2026	12 Mois	Gasol	9 CV	5	FCFA28,000,000
11	LAND CRUISER TOYOTA PRADO TX-L 4 X 4	13 Mar 2018	102	CE 369 JN	JTEBD9FJ90K021821	Catégorie I	08/10/2026	12 Mois	Gasol	9 CV	7	FCFA48,000,000
12	LAND CRUISER TOYOTA PRADO TX-L 4 X 4	28 Jan 2020	79	LT 495 JN	JTEBD9FJ60K023641	Catégorie I	08/10/2026	12 Mois	Gasol	9 CV	7	FCFA48,000,000
13	LAND CRUISER TOYOTA PRADO TX-L 4 X 4	28 Jan 2020	79	LT 496 JN	JTEBD9FJ80K023656	Catégorie I	08/10/2026	12 Mois	Gasol	9 CV	7	FCFA48,000,000
14	LAND CRUISER TOYOTA PRADO BX 2.8 Turbo	20 Oct 2026	0	CH K048905	JTEARCAJ50K048905	Catégorie I	15/10/2026	12 Mois	Gasol	11 CV	7	FCFA23,823,129
15	TOYOTA HILUX DOUBLE CABINE GD 2.8 Turbo	20 Oct 2026	0	CH 3510688	AHTHA8AV103510688	Catégorie II	15/10/2026	12 Mois	Gasol	11 CV	5	FCFA18,543,608
16	TOYOTA HILUX DOUBLE CABINE GD 2.8 Turbo	20 Oct 2026	0	CH 03510711	AHTHA8AV303510711	Catégorie II	15/10/2026	12 Mois	Gasol	11 CV	5	FCFA18,543,608